



Ville de Mulhouse
Pôle Espace Public et Patrimoine
Direction du Patrimoine Bâti
Service Energie

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Ramonage dans les bâtiments communaux

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°
Date limite de remise des
plis

2026S0036
01/10/2026 à 11:30

Sommaire

1. OBJET DU CONTRAT	3
2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE	4
3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS	6
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION	8
5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	10

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Le pouvoir adjudicateur : Ville de Mulhouse

Direction du Patrimoine Bâti

Représentant : Frédéric MARQUET, Maire de la Ville

Adresse : Ville de Mulhouse

2 rue Pierre et Marie Curie

68948 Mulhouse

Courriel : commande.publique@mulhouse-alsace.fr

Site internet : www.mulhouse.fr

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur la prestation suivante : **Ramonage dans les bâtiments communaux**

Code CPV	Libellé CPV
CPV : 90915000-4	Services de nettoyage de fourneaux et de cheminées

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Ramonage dans les bâtiments communaux
	Acheteur	Ville de Mulhouse
	Type de contrat	Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et avec maximum (137 000 € HT), de services
	Structure	Allotissement (3 lots)
	Lieu d'exécution	Lot 1 : Le lieu d'exécution des prestations sera indiqué sur chaque bon de commande, dans les locaux de l'acheteur, situés sur le ban communal de la Ville de Mulhouse Lot 2 : Le lieu d'exécution des prestations sera indiqué sur chaque bon de commande, dans les locaux de l'acheteur, situés sur le ban communal de la Ville de Mulhouse, ainsi qu'au Centre d'Accueil et de Relations Internationales A. Wallach à Riedisheim Lot 3 : Le lieu d'exécution des prestations sera indiqué sur chaque bon de commande, dans les locaux de l'acheteur, situés sur le ban communal de la Ville de Mulhouse
	Durée	1 an à compter du 1 janvier 2027 ; reconductible 3 fois par tacite reconduction.
	Délai	Le délai d'exécution des prestations est fixé pour chaque bon de commande ; il court à compter de la date prescrite par le bon de commande ou, à défaut, à compter de la réception du bon de commande par le titulaire. Le titulaire est tenu de respecter le planning des interventions de l'article 4 des CCTP. En cas de contradiction entre le délai fixé par le bon de commande et le planning, les stipulations du bon de commande prévalent, sauf accord contraire du pouvoir adjudicateur.
	Pénalités de retard	Article 8.1 du CCAP
	Variation des prix	Prix révisable (formule) : $P = P_o \times [ICHT-IMEn / ICHT-IMEo]$
	Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement :**

La consultation est décomposée en **3 lots** de la manière suivante :

Lot	Désignation	Code CPV	Montant maximum sur 4 ans
01	Ecoles	90915000-4 : Services de nettoyage de fourneaux et de cheminées	52 000,00 € HT
02	Sport, Culture et Immeubles communaux	90915000-4 : Services de nettoyage de fourneaux et de cheminées	42 000,00 € HT
03	Cultes, Social et Bâtiments communaux	90915000-4 : Services de nettoyage de fourneaux et de cheminées	43 000,00 € HT

Sur le fondement de l'article R2113-1 du Code de la commande publique, un même soumissionnaire ne pourra être attributaire que d'un seul lot.

En conséquence, les conditions d'attribution sont fixées comme suit :

1. L'attribution des lots sera menée par ordre croissant.
2. Dans le cas où le soumissionnaire désigné attributaire du lot 01 a également déposé une offre pour un ou plusieurs autres lots, celle-ci ne sera pas admise.
3. Dans le cas où un soumissionnaire désigné attributaire du lot 01 ou du lot 02 a également déposé une offre pour le lot 03, celle-ci ne sera pas admise.

Ces règles seront appliquées sous réserve d'une concurrence effective.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte - Article R2123-1 1° du Code de la commande publique

■ **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

	Publication de la consultation	septembre 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	septembre/ octobre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	octobre 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	octobre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	octobre 2026
	Information des candidats non retenus	octobre 2026
	Signature et notification du contrat	novembre 2026

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu>. (réf 2026S0036).

Aucun envoi complémentaire papier ne sera adressé aux opérateurs économiques.

Les opérateurs économiques pourront s'authentifier sur le site et indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

L'opérateur ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non-indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Les opérateurs économiques sont invités à consulter régulièrement leurs courriers indésirables ainsi que la plateforme de dématérialisation afin de s'assurer qu'ils bénéficient bien des dernières modifications éventuelles.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les opérateurs économiques sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation (DCE) contient les documents suivants :

- **RC** : Règlement de consultation
- **AE** : Acte d'engagement (*propre à chaque lot*)
- **BPU** : Bordereau des Prix Unitaires (*propre à chaque lot*)
- **DQE** : Détail Quantitatif Estimatif (*propre à chaque lot*)
- **CCAP** : Cahier des Clauses Administratives Particulières (*commun à tous les lots*)
- **CCTP** : Cahier des Clauses Techniques Particulières (*propre à chaque lot*)
- **Cadre du mémoire technique** (*commun à tous les lots*)
- **Plan de prévention** (*commun à tous les lots*)

Les candidats s'étant procuré le dossier de consultation et constatant qu'un élément manque au dossier qui leur a été mis à disposition sont invités à prendre contact sans délai avec le pouvoir adjudicateur via le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu> (réf. : 2026S0036).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite évoquée ci-avant est reportée, la disposition visée au présent article est applicable à la nouvelle date fixée.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Aucune variante à l'initiative de l'acheteur n'est prévue dans le cadre de cette consultation.
Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>. (Réf. 2026S0036)

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil acheteur.

En cas de problème technique rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support mis en place sur la plateforme.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture, en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Il est rappelé que la notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

En principe, tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Les candidats ont la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde de leur offre, sur support papier ou sur support physique électronique, dans les mêmes délais que ceux impartis pour la remise des offres électroniques. Cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde, sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté
- si la candidature ou offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission non lié au fonctionnement de la plateforme
- si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

*Ville de Mulhouse
Pôle Espace Public et Patrimoine
Service Commande Publique et Affaires Juridiques
13 rue de Pfastatt
68200 MULHOUSE*

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation et de l'ensemble des documents. Toute modification ou réserve apportée par le candidat à un quelconque document du dossier de consultation (y compris le BPU et le DQE), ou tout document dérogeant à une disposition de celui-ci, caractérisera l'irrégularité de l'offre, justifiant ainsi son rejet.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document ou DUME	Descriptif
Assurance	Copie d'une assurance de responsabilité civile en cours de validité pour la réalisation de marchés de même nature.
Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des trois dernières années d'exercice comptable.
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
Références fournitures et services	Liste des principaux services similaires effectués (3 dernières années), indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvés, si possible, par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles, notamment : brevet de maîtrise ou équivalent. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des soumissionnaires est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Dûment complété.
BPU	Bordereau des prix unitaires (BPU). Le candidat joindra à son offre deux exemplaires de la pièce de prix préalablement renseignée : un exemplaire au format Excel et un exemplaire au format PDF.
DQE	Détail Quantitatif Estimatif
Cadre du mémoire technique :	Cadre du mémoire technique comportant : - l'organisation de l'entreprise avec notamment la désignation nominative de l'équipe opérationnelle ainsi que leurs compétences ; - les plages horaires d'intervention, méthodologie pour la prise de rendez-vous, temps alloué par ramonage, méthodologie pour l'inspection des souches et mitres, procédure d'intervention sur des bâtiments spécifiques, qualité de la présentation du rapport annuel (exemple de rapport) ; - les mesures proposées pour réduire l'impact environnemental de l'exécution des prestations (caractéristiques environnementales de la flotte de véhicules mobilisée, mesures d'optimisation des trajets...).

En cas de constatation d'erreurs purement matérielles ou d'erreurs de calcul dans la pièce de prix, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de procéder aux rectifications nécessaires.

Les montants ainsi rectifiés seront seuls pris en compte pour l'analyse et le classement des offres. Le candidat sera invité, par l'intermédiaire d'une demande de précisions, à confirmer les corrections apportées. À défaut de confirmation dans le délai imparti, l'offre pourra être déclarée irrégulière.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des candidatures et des offres :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (pondération : 80)	Le critère prix sera analysé sur la base du montant estimatif du marché issu du DQE remis par le soumissionnaire.
2. Valeur technique (pondération : 15)	Le critère sera apprécié, sur la base du cadre du mémoire

Critère	Complément
- Qualité (pondération : 10)	technique, au regard des deux sous-critères suivants : Les plages horaires d'intervention, méthodologie pour la prise de rendez-vous, temps alloué par ramonage, méthodologie pour l'inspection des souches et mitres, procédure d'intervention sur des bâtiments spécifiques, qualité de la présentation du rapport annuel (exemple de rapport).
- Moyens humains spécifiquement affectés à la réalisation des prestations (pondération : 5)	L'organisation de l'entreprise avec notamment la désignation nominative de l'équipe opérationnelle ainsi que leurs compétences.
3. Valeur environnementale (pondération : 5)	Mesures proposées pour réduire l'impact environnemental de l'exécution des prestations (caractéristiques environnementales de la flotte de véhicules mobilisée, mesures d'optimisation des trajets...).

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

L'acheteur se réserve toutefois la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres.

Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement.

A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Justificatifs à fournir par l'attributaire :

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai court, fixé par le courrier de l'offre retenue, les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (de moins de 6 mois).
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (de moins de 6 mois).
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion (de moins de 3 mois).
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

31 avenue de la Paix
Strasbourg
67000 Strasbourg
Téléphone : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Site internet : strasbourg.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs

économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : secnum@mulhouse-alsace.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)